

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 juillet 2026**  
~~~~~

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, COLLÈGES ET LYCÉES  
DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT - REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 juillet 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 26 juin 2026.

Étaient présents ou  
représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, Mme Fabienne SERVEL, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre BES à Mme Cécile LEMOINE, Mme Elisabeth PONS à M. Philippe LASSALVY, Mme Nathalie PEREZ à M. Pascal MATELET, Mme Angélique BAILLY à M. Alexandre MONACO.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

|                                                                |               |              |                                                                    |
|----------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------------------------------------------------------------|
| Quorum : 26<br>Secrétaire de séance : <i>Philippe LASSALVY</i> | Présents : 42 | Votants : 49 | Pour : 49<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br>Ne prend pas part : 0 |
|----------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------------------------------------------------------------|

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;*

*VU l'article R421-14 du Code de l'Éducation ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;*

*VU la délibération n°4153 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la CCVH pour siéger au sein du Conseil d'administration établissements scolaires de la Vallée de l'Hérault ;*

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration des collèges et lycées comprend, entre autres, « deux représentants de la commune siége de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune »,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion du Conseil communautaire d'installation du 20 avril 2026, il a été procédé à la désignation de ces représentants au sein des collèges et lycées de la Vallée de l'Hérault,

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de procéder au remplacement de Madame Lydia BRAILLY par Madame Nathalie PEREZ pour des raisons de cohérence de délégations,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'assemblée de procéder à tout moment, au remplacement des délégués dans les organismes extérieurs, par une désignation opérée dans les mêmes formes,

**CONSIDÉRANT** que l'assemblée a accepté, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de procéder au remplacement de Madame Lydia BRAILLY par Madame Nathalie PEREZ pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Max Rouquette, à Saint-André-de-Sangonis.
- d'approuver par conséquent la liste ci-après présentée, les autres désignations restant inchangées :
  - \* Mme Véronique DURAND pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège LO TRENTANEL, à Gignac,
  - \* Mme Nathalie PEREZ pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Max Rouquette, à Saint-André-de-Sangonis,
  - \* Mme Anna ASPART pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Vincent BADIE, à Montarnaud,
  - \* Mme Fabienne SERVEL pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du Lycée Simone VEIL, à Gignac.

Transmission au Représentant de l'État N° 4217  
Publication le 08/07/2026  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 08/07/2026  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260706-27723-DE-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY